

d'écrire, d'ailleurs, a été étouffé ; la presse non officielle a disparu ; sans doute Napoléon a rétabli l'ordre, mais il a supprimé la liberté : il pense, l'Empereur, que « l'imprimerie est un arsenal qu'il importe de ne pas mettre entre les mains de tout le monde... ; il s'agit d'un état qui intéresse la politique et dès lors la politique doit en être juge ». « Le Livre », cela va de soi, souffre de cette tutelle rigoureuse, de ce régime pesant et oppressif comme une féodalité. Les contrefaçons, les éditions clandestines, les publications anonymes et obscènes reprennent et sévissent de plus belle : il faut bien vivre ! Le directeur de la Librairie doit exercer une surveillance de plus en plus étroite et sévère sur les productions littéraires et sur les images ; il veut tout connaître, tout savoir. Après les typographes, touchés les premiers, les imprimeurs en taille-douce et les marchands d'estampes, jusqu'aux colporteurs et aux « étaleurs de livres », qui avaient échappé jusqu'à cette terrible sollicitude, doivent, en 1812, être signalés à sa vigilance indiscreète. Les cabinets de lecture sont soigneusement dénombrés, catalogués, et leurs noms sont mis sous les yeux de l'irascible directeur.

Quand, en 1814, le régime change, seuls les noms changent avec lui ; la réglementation reste la même, les libelles injurieux contre le gouvernement aussi, mais les auteurs sont autres. Les enquêtes et les saisies se succèdent sans arrêt, jusqu'au jour où, débordé, l'inspecteur de la librairie, Johannot, qui a pris dans ce poste la place de Bruyset, est obligé d'imposer au lieutenant général de la police des descentes nocturnes dans les ateliers suspects, et jusqu'à des visites générales et simultanées dirigées par les commissaires de police.

Ce ne sont plus, en effet, de toutes parts que contrefaçons, publications illicites, manifestes et libelles. Le 20 août 1816 on saisit dans les ateliers de Brunet, qui a succédé à Villeprend, son beau-père, chez Cutty et chez Boursy, une édition de la *Théologie*, de Bailly, ouvrage qui appartient à Mathieu Rusand. Mistral, qui publie des factums combattifs sur les élections, est condamné à de fortes amendes et son brevet d'imprimeur lui est momentanément retiré. En 1826, l'« Affaire Courier » met la Préfecture en